



A la mémoire de Marcel Dorigny (1948-2021)

*L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les traites négrières
et l'esclavage colonial, Genève, Slatkine, 2023.*

INTRODUCTION

Eric Mesnard

« Cet ouvrage produira sûrement avec le temps une révolution dans les esprits, et j'espère que les tyrans, les oppresseurs, les fanatiques et les intolérants n'y gagneront pas. Nous aurons servi l'humanité. »
Lettre de Denis Diderot à Sophie Volland (26 septembre 1762).

« M. Lenormand de Mézy était d'une humeur massacrate depuis sa dernière visite au Cap. Le gouverneur Blanchelande, monarchiste comme lui, se montrait très aigri par les importunes divagations de ces idiots d'utopistes qui s'apitoyaient, à Paris, sur le sort des nègres esclaves (...). Déjà au mois de mai l'Assemblée Constituante composée d'une populace libéraloïde et imbue des théories de l'*Encyclopédie*, avait décidé d'accorder des droits politiques aux nègres descendants d'affranchis. Et maintenant, devant le spectre d'une guerre civile, évoquée par les propriétaires, les idéologues à la Stanislas de Wimpfenn répondaient : « Périssent les colonies plutôt qu'un prince. » Extrait d'Alejo Carpentier, *Le royaume de ce monde*, Paris, Folio, Gallimard, 1954, pp. 69-70.

Les vingt-huit volumes in-folio de l'*Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, par une société de gens de lettres, furent publiés entre 1751 et 1772. Pendant ces deux décennies, environ un million six-cent-mille Africains furent embarqués dans des navires négriers dont deux-cent-cinquante-mille environ à bord de négriers français¹. Il y avait, alors, plus de

¹ Données fournies par le site « Slave Voyages » consulté le 19/02/21 : <https://www.slavevoyages.org/assessment/estimates>

six-cent-cinquante-mille esclaves dans les colonies françaises de l'Atlantique et de l'océan Indien². Au cœur de cette période, la guerre de Sept Ans (1756-1763) s'étendit sur les océans où les deux principaux belligérants avaient des colonies. Les négociations qui débouchèrent sur le Traité de Paris eurent comme enjeu majeur, pour la France et la Grande-Bretagne le contrôle des « isles à sucre ».

Comment alors comprendre que parmi les 74 000 articles de l'*Encyclopédie*, moins d'une centaine concernent explicitement la question des traites négrières et de l'esclavage colonial (Voir tableau en annexe 2)³ ? L'analyse et la mise en relation de ces articles, de longueur et de portée très inégales, permettront de s'interroger sur les contradictions et les ambiguïtés des encyclopédistes, mais aussi de prendre en compte l'expression parfois fulgurante de principes anti-esclavagistes. Comme en témoigne, notamment, le cheminement de Diderot, les débats ouverts par la première édition de l'*Encyclopédie* ont contribué, lors de la décennie suivante à une radicalisation de la pensée anti-esclavagiste et à un enrichissement de son expression dans le débat public alors que la traite et l'exploitation du travail servile atteignaient des sommets jusqu'alors inégalés.

I. Une aventure éditoriale du « Siècle des Lumières »

L'*Encyclopédie* ne devait être à l'origine qu'une traduction de la *Cyclopaedia* d'Ephraïm Chambers⁴. En 1747, Diderot (1717-1783) et Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), furent chargés de la direction de ce projet par le libraire parisien André Le Breton (1708-1779).

Le travail de rédaction des 17 volumes de « discours » (articles) se poursuivit durant plus de deux décennies : le premier volume parut, en 1751, mais sa préparation avait commencé quatre années auparavant, lors de l'engagement de Diderot et de d'Alembert dans l'entreprise, tandis que le dernier volume de discours parut fin 1765, et le dernier tome des planches en 1772. La parution du *Dictionnaire raisonné* bénéficia, dès son début d'un réel engouement : les souscriptions affluèrent (1 500 en juillet 1751, 4 000 en 1757), et les tirages doublèrent entre le premier tome (2 000 exemplaires) et le quatrième publié en 1754 (plus de 4 000 exemplaires) ce qui entraîne une réédition des volumes précédents. 25 000 volumes furent vendus entre 1751 et 1782. Mais cette publication se heurta à de multiples attaques, notamment celles menées par les jésuites du *Journal de Trévoux*⁵, mais aussi celles des jansénistes. « En février 1752, un arrêt royal déclare que l'*Encyclopédie* contient des maximes «tendant à détruire l'autorité royale, à élever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irrégion et de l'incrédulité» (...). En 1757, l'attentat de Robert François Damiens contre Louis XV fut l'occasion de renforcer la vigilance policière à l'égard de tout livre pouvant contribuer à saper l'autorité royale et la religion. L'article « Genève » de d'Alembert attire sur l'*Encyclopédie* les foudres des pasteurs genevois et la réprobation de Jean-Jacques Rousseau. La publication, en 1758, de l'ouvrage du philosophe matérialiste Claude Adrien Helvétius, *De l'Esprit*, souleva un véritable scandale auquel fut associée l'*Encyclopédie* (...) enfin, le procureur général du Parlement de Paris est l'auteur d'un violent réquisitoire qui aboutit à l'interdiction de vendre le *Dictionnaire raisonné* (...). Quelques mois plus tard, en 1759, l'*Encyclopédie* est condamnée à être lacérée et brûlée par le bourreau et le privilège royal, donc l'autorisation d'imprimer, est révoquée⁶. » L'entreprise faillit alors s'arrêter après le tome 7, mais les libraires obtinrent l'autorisation de publier les volumes de planches

² Gorée, Guyane, Grenade, Guadeloupe, La Dominique, Maurice (Île-de-France), La Réunion (Bourbon), Saint-Domingue, Sainte-Lucie. Estimations permises par les données démographiques fournies par Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*, Paris, Grasset, 2007, pp. 335-337.

³ Après m'être référé au tableau publié par Jean Ehrard (*Lumières et esclavage L'esclavage colonial dans l'opinion publique en France au XVIII^{ème} siècle*, Paris, André Versaille éditeur, 2008, 238 p., pp. 182-184) qui a recensé 51 articles en relation avec l'esclavage colonial dans la première édition de l'*Encyclopédie*, le moteur de recherche de l'édition numérique ARTFL de l'*Encyclopédie* (<https://encyclopedia.uchicago.edu/>) m'a permis de constituer un corpus de 119 articles dont 24 comme, par exemple l'article « sucre » (t. 15, pp. 608-614) de Jean-Baptiste Le Romain, n'évoquent pas explicitement le travail des esclaves (voir en annexe 2 le tableau des articles publiés dans cet ouvrage).

⁴ Ephraïm Chambers, *Cyclopaedia*, 2 vol. (ou *An Universal Dictionary of Arts and Sciences*) parue pour sa première édition à Londres en 1728.

⁵ Albertan Christian, « Les journalistes de Trévoux lecteurs de l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 13, 1992, pp. 107-116.

et les dix derniers volumes de « discours » furent achevés et imprimés en secret avant d'être diffusés sous le manteau en 1765.

Comme évoqué, la publication de l'*Encyclopédie* fut soumise à de nombreuses attaques dont celles des jésuites et des jansénistes. La façon dont la publication fut reçue eut des effets, non seulement sur l'histoire mouvementée de la publication de l'*Encyclopédie*, mais aussi sur son contenu puisqu'il incita les auteurs à la prudence, sans parler des coupes commises par Le Breton lors de la publication des dix derniers volumes par crainte de la censure. Toutefois, les encyclopédistes reçurent le soutien des rédacteurs du *Journal encyclopédique* qui paraissait tous les quinze jours et qui offrit à ses lecteurs, de 1766 à 1770, le compte rendu d'articles choisis dans les tomes parus en 1765. Les rédacteurs s'en prenaient à la malhonnêteté des critiques formulées contre le « grand ouvrage ». Après avoir été accusée par ses adversaires du *Journal de Trévoux* de plagiat, « l'Encyclopédie servira à son tour de source à de nombreux dictionnaires, parmi lesquels le *Grand vocabulaire français* (1767-1774) et la dernière édition du *Dictionnaire universel de Trévoux*⁷ (1771) ! Elle donne aussi lieu à de nombreuses suites. Première continuation : le *Supplément* en cinq volumes (quatre de textes et un de planches) qu'en donne le libraire parisien Charles-Joseph Panckoucke (1776-1777), également éditeur de la *Table analytique et raisonnée* (1780) en deux volumes dressée par le pasteur genevois Pierre Mouchon. Dans le même temps, le succès de l'*Encyclopédie* favorise l'impression de nombreuses éditions pirates, à commencer par la contrefaçon in-folio dite « de Genève » (1771-1773), ou celle en in-quarto, dite de « Pellet », publiée à Genève et Neuchâtel (1777-1779). A ces contrefaçons s'ajoutent en outre des projets plus ambitieux, tels que la refonte dite d'Yverdon (1770-1780), les rééditions de l'*Encyclopédie* « cum notis » (avec notes) de Toscane (celle de Lucques, publiée entre 1758 et 1776, et celle de Livourne, qui paraît entre 1770 et 1775), ainsi que l'*Encyclopédie méthodique*, entreprise pharaonique de réorganisation de l'*Encyclopédie* « par ordre des matières » dont la publication, initiée par Panckoucke en 1782, ne sera achevée qu'en 1832⁸.

Ce projet s'inscrit dans un contexte éditorial marqué par un genre en pleine expansion, les dictionnaires universels, dont l'origine fut le *Dictionnaire* d'Antoine Furetière (1619-1688)⁹. Outre les articles de dictionnaires universels comme le Furetière et surtout le Trévoux, les auteurs des articles du corpus, notamment Diderot et le chevalier Louis de Jaucourt (1704-1780), ont fréquemment fait des emprunts, avec ou sans citation de la source, à des dictionnaires plus spécialisés dont :

- le *Dictionnaire universel de commerce* de Jacques Savary des Bruslons (1657-1716) inspecteur général des douanes à Paris¹⁰. Cet ouvrage posthume contenait des informations réunies de la fin du XVII^{ème} jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle ;

- le *Dictionnaire géographique portatif* de Vosgien¹¹. Ce petit dictionnaire qui se présente comme « traduit de l'Anglois » est, en fait, une version abrégée du *Grand Dictionnaire géographique, historique et critique* d'Antoine Augustin Bruzen de La Martinière¹².

⁶ Marie Leca-Tsiomis, « La bataille de la publication », *Histoire de l'entreprise*, Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie, édition électronique mise en ligne en 2017, consultée le 20/02/21 : <http://enccre.academie-sciences.fr/http://enccre.academie-sciences.fr/>

⁷ Le *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et de l'autre langue ...* publié dans différentes éditions entre 1704 et 1771.

⁸ Marie Leca-Tsiomis, « Le *Grand vocabulaire français* (1767-1774) », *Suites et métamorphoses au XVIII^e siècle*, Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie, édition électronique mise en ligne le 22 mai 2016 et consultée le 20/02/21 <http://enccre.academie-sciences.fr/>

⁹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye, 1690.

¹⁰ Jacques Savary des Bruslons et Philémon-Louis Savary (éd.), *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde, par terre, par mer, de proche en proche et par des voyages de long cours, tant en gros qu'en détail*, Paris, Veuve Estienne et Fils, 1748 : t. I (A-B) / t. II (C-Kru) / t. III (L-Z).

¹¹ Jean-Baptiste Ladvocat (dit M. Vosgien), *Dictionnaire géographique portatif ou Description de tous les royaumes, provinces, villes, patriarchats, évêchés, duchés, comtés, marquisats... des quatre parties du monde...*, Paris, Didot, libraire, 1749, 677 p.

¹² Antoine Augustin Bruzen de La Martinière *Grand dictionnaire géographique, historique et critique*, La Haye, 1726-1739, 10 vol.

Comme indiqué au fil des notes de bas de page qui accompagnent les articles du corpus, les auteurs ont souvent eu recours à une documentation livresque ancienne, parfois périmée. Ainsi Diderot lorsqu'il écrivit ses articles sur la culture de plantes comme le cacao ou le café, se référait-il à des sources d'information qui dataient de plus de trente ans et qui ne prenaient pas en compte les transformations de l'économie et de l'organisation du travail dans les colonies esclavagistes marquées par la marginalisation de la culture du cacao et du tabac face à l'expansion du sucre et dans une moindre mesure du café¹³. Le Romain est le seul parmi les encyclopédistes qui ont écrit sur les colonies esclavagistes à y avoir vécu et à présenter des informations de première main sur le travail dans les plantations (Voir la biographie dans l'annexe 1). Toutefois, du point de vue technique, les planches qui portent sur les cultures tropicales complètent les informations fournies par les articles, mais leur point commun avec les articles évoqués est de ne pas montrer la brutalité de l'exploitation des esclaves.

Pour la réalisation des planches les encyclopédistes ont d'abord utilisé un corpus préexistant, notamment, la *Cyclopædia* de Chambers et les planches gravées de la *Description des Arts et Métiers* de l'Académie royale des Sciences mise en œuvre à partir de la fin du XVII^{ème} siècle. Une des préoccupations majeures de Diderot et de d'Alembert était de valoriser le travail humain, notamment les « arts mécaniques », ce qui fut permis par un travail d'enquête. Six gravures du tome 18 (« économie rustique ») illustrent la culture et la transformation des plantes dans les colonies tropicales et montrent le travail des esclaves (« Coton, culture et arsonnage, Economie rustique », « Indigoterie et manioc, Economie rustique » et « sucrerie, Economie rustique, Planches I, II et IV), mais rien n'évoque la pénibilité de leur labeur. Seule la planche consacrée à la culture de l'indigo montre des Noirs travaillant sous la surveillance d'un commandeur blanc un fouet à la main. Les esclaves ne sont que des silhouettes impersonnelles, ce qui est renforcé par la « neutralité » du commentaire qui accompagne les gravures qui s'intéresse plus au travail qu'aux travailleurs. Ces planches sont, comme l'écrit Jean Ehrard, « une idylle technologique. Aucune place, dans ce registre, pour l'humiliation et la souffrance des esclaves¹⁴. »

Alors que les Dictionnaires universels ont été pour l'essentiel l'œuvre d'un homme seul, l'*Encyclopédie*, fut une œuvre collective qui fit en sorte d'associer, autant que possible, les savants et les praticiens : « Quand on vient à considérer la matière immense d'une *Encyclopédie*, la seule chose qu'on aperçoive distinctement, c'est que ce ne peut être l'ouvrage d'un seul homme (...). Qui est-ce qui définira exactement le mot *conjugué*, si ce n'est un géomètre ? le mot *conjugaison*, si ce n'est un grammairien ? le mot *azimuth*, si ce n'est un astronome ? le mot *épopée*, si ce n'est un littérateur ? le mot *change*, si ce n'est un commerçant ? le mot *vice*, si ce n'est un moraliste ? le mot *hypostase*, si ce n'est un théologien ? le mot *métaphysique*, si ce n'est un philosophe ? le mot *gouge*, si ce n'est un homme versé dans les arts ? » (Diderot, article « *Encyclopédie* », t. 5, p. 635).

Qui constitua cette société de « gens de lettres » que dirigea Diderot du début à la fin de l'entreprise ?

Parmi les 142 auteurs répertoriés, ce sont les scientifiques et les ingénieurs qui l'emportent devant les littérateurs et les artistes. Si l'on inclut les volumes de planches, ce furent environ 200 personnes issues pour la plupart de la bourgeoisie d'Ancien Régime qui contribuèrent à un projet collectif qui n'était pas univoque, mais exprimait la diversité des courants de pensée tant dans le domaine religieux que dans celui de l'économie politique. Ces hommes du XVIII^{ème} siècle avaient une culture qui donnait une grande part à l'histoire ancienne, aux références bibliques et aux auteurs grecs et latins, mais ils se nourrissaient aussi des penseurs de leur temps et certains, notamment pour ce qui concerne notre propos, se référèrent aux écrits de Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon et de Montesquieu.

¹³ A propos du cacao : Anne Claude Philippe de Caylus, *Histoire naturelle du cacao et du sucre*, publié à Paris par L. d'Houry en 1719. Voir la présentation de l'article « cacao » (t. 2, pp. 495-502).

A propos du café : Antoine de Jussieu, « Histoire du café » dans *l'Histoire de l'Académie royale des sciences... avec les mémoires de mathématique et de physique... tirez des registres de cette Académie*, Paris, 1713, pp. 291-299. Voir. note de bas de page in article « caffè (*sic*) » (t. 2, pp. 527-529).

¹⁴ Ehrard, ouvr. cité, p. 71.

II. A l'ombre du « siècle des Lumières » : les traites négrières et l'esclavage colonial

Dès le XVI^{ème} siècle, des esprits libres s'élevèrent pour dénoncer les mauvais traitements et l'asservissement dont les premières victimes, en Amérique, furent les Indiens. Parmi ceux qui dénoncèrent les horreurs de l'esclavage colonial figurent deux humanistes espagnols : Francisco de Vitoria, théologien, juriste et professeur à l'Université de Salamanque et Bartolomé de Las Casas, ordonné prêtre à Cuba en 1513, dominicain, évêque des Chiapas (Mexique). Auteur d'une *Très brève Relation de la Destruction des Indes*¹⁵ et d'une *Histoire générale des Indes*, il réfuta les arguments esclavagistes de Juan de Sepulveda lors de la « controverse de Valladolid » en 1550 et écrivit, la même année, que « l'esclavage des Noirs est aussi injuste que celui des indiens ». Toutefois, ces positions demeurèrent minoritaires. Les plus hautes autorités catholiques acceptèrent et bénéficièrent de l'esclavagisme colonial que ne dénoncèrent ni Luther, ni Calvin. La conversion au christianisme de « païens » était le principal argument pour justifier leur déportation. Contre le protestant Jurieu qui avait écrit que « les peuples ne sont pas esclaves par la nature et par la naissance » et que « la défense est légitime contre tous ceux qui violent le droit des gens et les lois des nations¹⁶ », Bossuet soutint la pratique de l'esclavage : « De condamner cet état (l'esclavage) ce serait entrer dans les sentiments outrés, c'est-à-dire dans les sentiments de ceux qui trouvent toute guerre injuste ; ce serait non seulement condamner le droit des gens, où la servitude est admise comme il paraît par toutes les lois ; mais ce serait condamner le Saint-Esprit qui ordonne aux esclaves, par la bouche de Saint Paul, de demeurer en leur état et n'oblige pas les maîtres à les affranchir¹⁷. »

Au XVIII^{ème} siècle, l'histoire de la pensée anti-esclavagiste fut celle d'une laborieuse prise de conscience qui a conduit à dépasser la protestation face aux « excès » des mauvais traitements infligés aux esclaves pour déboucher sur la structuration d'une argumentation intellectuelle qui s'est heurtée à de nombreux obstacles, notamment culturels : une longue tradition esclavagiste nourrie, depuis l'Antiquité par la plupart des théologiens¹⁸, des juristes et des philosophes à laquelle s'ajoute une connaissance livresque fournie en grande partie par les récits de voyage dont les textes et les images mettent souvent en relief la « barbarie » des Africains et reprennent souvent l'idée que la traite est un « mal nécessaire » pour permettre de les « civiliser ». Par ailleurs, la distance géographique qui fait que la réalité des conditions de vie des Noirs des colonies est perçue à travers l'image d'un petit page aux côtés d'une dame de la haute société ou par les conversations avec des administrateurs coloniaux ou avec des colons aussi distingués que Jean-Baptiste Dubucq membre de la « plantocratie » martiniquaise, fin lettré, ami des philosophes qui charma la Cour et Choiseul ce qui lui permit d'être nommé chef du « bureau des colonies » au Ministère de la Marine. De plus, la violence de la vie quotidienne et des procédures judiciaires du temps ne portait pas les contemporains à s'apitoyer spontanément sur le malheur des esclaves ou à être choqués par les châtiments prévus par le *Code noir*. Boucher d'Argis qui ne s'en émut guère, nous rappelle que l'usage du fouet était fréquent en France pour punir les condamnés¹⁹. Les hommes d'équipage y étaient exposés, comme en témoigne

¹⁵ Les éditions Chandeigne ont publié, en 1995, une version traduite et commentée de ce texte illustré par des gravures de Théodore de Bry.

¹⁶ Pierre Jurieu publia à Rotterdam *Les Lettres pastorales aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone* (1686-1689), diffusées clandestinement en France.

¹⁷ Jacques-Bénigne Bossuet, *Cinquième avertissement aux protestants*, Paris, 1690.

¹⁸ En 1764, le théologien Jean Bellon de Saint Quentin dans sa *Dissertation sur la Traite et le commerce des Nègres* justifie le commerce des esclaves au nom de la malédiction de Cham et de sa descendance par Noé et affirme que l'esclavage n'est contraire ni à la loi naturelle, ni à la loi divine.

¹⁹ « Fouet, (Jurispr.) est une des peines que l'on inflige aux criminels (...). En France elle est réputée plus légère que les galères à tems, et plus rigoureuse que l'amende honorable et le bannissement à tems ; ordonnance de 1670, tit. xxv. art. 13. Elle emporte toujours infamie.

Olaudah Equiano: « L'aspect et le comportement de ces blancs me paraissant d'une insigne sauvagerie ; car je n'avais jamais vu chez les miens de tels exemples de cruauté bestiale, et pas seulement envers nous les noirs, mais aussi envers certains blancs. Je vis notamment, quand nous fûmes autorisés à demeurer sur le pont, un blanc si cruellement fouetté à coup de corde près du mât de misaine qu'il en mourut ; et ils le jetèrent par-dessus bord comme ils l'auraient fait d'une bête (...)»²⁰. »

Enfin, *last but not least*, les anti-esclavagistes allaient à l'encontre des intérêts du complexe colonial. La traite négrière et le commerce colonial qui reposaient sur l'exploitation d'une main d'œuvre servile furent une des grandes affaires du XVIII^{ème} siècle, mais les réalités de la traite et de l'esclavage étaient ignorées par l'immense majorité de la population et présentées de manière fallacieuse par ceux qui en tiraient profit. Le sucre était devenu « l'or blanc » du commerce international. En 1763, lors du traité de Paris avec les Anglais, la France préféra conserver ses « isles à sucre » plutôt que ses « arpent de neige » dans les territoires canadiens.

A Paris, il y avait environ 300 cafés en 1716 et près de 2 000 à la veille de la Révolution. Les boissons n'étaient pas leur seul succès. Les sorbets et les glaces y faisaient fureur. La production de sucre n'a cessé de croître, et, le produit, autrefois rare ne l'était plus vraiment. La Guadeloupe et la Martinique qui produisaient de 2 à 3 000 tonnes de sucre par an à la fin du XVII^{ème} siècle en produisaient cinq fois plus à la fin du siècle suivant. L'essor fut encore plus spectaculaire à Saint-Domingue qui passa de 5 000 tonnes par an en 1700 à près de 60 000 tonnes sept décennies plus tard, sans compter la croissance de la production caféière. La demande d'esclaves connut une croissance considérable après la guerre de Sept Ans : la traite officielle (ne comprenant pas la traite interlope organisée par les Anglais, les Hollandais et les Danois) introduisit dans les îles françaises d'Amérique plus de 180 000 captifs entre 1763 et 1773, dont plus de 80 % pour la seule Saint-Domingue dont le nombre d'esclaves passa de 24 000 en 1713 à près de 500 000 à la veille de la Révolution²¹.

Entre 1716 et 1780, le commerce avec les colonies mobilisait quatre cents navires naviguant sous le pavillon français. Le Royaume consommait environ 35 % des importations de marchandises coloniales et le surplus était réexporté vers l'Europe entière. Pendant cette période, le taux de croissance des échanges commerciaux liés à l'exclusif colonial²² apparaît supérieur de 20 % à celui du commerce intérieur. « L'exportation des Antilles enrichit donc, le Trésor Public, mais aussi des ports comme Rouen et Le Havre, La Rochelle, Nantes et Bordeaux, qui deviennent ainsi moins dépendants des vicissitudes de l'agriculture métropolitaine (...). Par ailleurs, l'enrichissement des ports ne se limite pas au simple négoce des marchandises tropicales. Il provient également des industries de transformation induites par les matières premières d'origine agricole importées afin de les adapter au besoin du consommateur final...²³ » L'industrie la plus importante était liée à la culture de la canne à sucre. En effet, la monarchie a imposé, par une lettre patente de 1715, que le raffinage fût réservé à la seule métropole, ce qui a attribué l'essentiel de la valeur ajoutée de la filière sucre aux raffineurs métropolitains qui s'installèrent à proximité des ports. Ces raffineries étaient souvent la propriété des armateurs. Au début du XVIII^{ème} siècle, La Rochelle et Bordeaux avaient seize raffineries chacune, Nantes en avait quatorze. Avec le développement de la navigation fluviale sur la Loire, Orléans devint le centre le plus important puisqu'on y compta jusqu'à vingt raffineries en 1786 qui produisaient les

Le fouet se donne sur les épaules du criminel à nud ; autrefois on le donnoit avec des baguettes, avec des escourgées ou fouets faits de courroies et lanières de cuir avec des plombes, des scorpions ou lanières garnies de pointes de fer comme la queue d'un scorpion ; présentement on ne le donne plus qu'avec des verges, dont on frappe plusieurs coups et à différentes reprises, dans les places publiques et carrefours, suivant ce qui est ordonné (...) » (t. 7, p. 216).

²⁰ *La véridique histoire par lui-même d'Olaudah Equiano, Africain, esclave aux Caraïbes, homme libre*, traduit de l'anglais par Claire-Lise Charbonnier, Paris, Editions caribéennes, 1987, p. 30.

²¹ Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*, Paris, Grasset, 2007, p. 337.

Voir la présentation de l'article « traite des nègres » de Jaucourt (t. 16, p. 532).

²² L'exclusif ou « pacte colonial » est un système qui imposait aux colonies de ne commercer qu'avec leur métropole. Les colonies devaient, au nom des théories mercantilistes, fournir à celle-ci des matières premières pour ses manufactures et son commerce extérieur.

²³ Fred Célimène et André Legris, « L'économie coloniale des Antilles françaises au temps de l'esclavage » in *L'économie de l'esclavage colonial Enquête et bilan du 17^{ème} au 19^{ème} siècle*, CNRS Editions, 2002, pp. 127-128.

deux tiers du sucre raffiné en France. Eric Williams, dans *Capitalisme et Esclavage*²⁴ publié en 1944, a posé la question de la relation entre les profits de la traite et le financement de la « révolution industrielle » en Europe occidentale, et plus particulièrement en Grande-Bretagne. L'abondante controverse historiographique produite par cette question a permis de conclure que ce furent les Anglais qui en ont retiré le profit maximal, notamment grâce à des conditions de crédit plus larges et plus sûres pour le financement des expéditions de traite.

Jean Meyer et Paul Butel estiment qu'à Nantes et à Bordeaux pendant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, les profits moyens annuels de la traite étaient de 5 à 6 %. Il fallait avoir les reins solides pour se lancer dans le trafic négrier, compte tenu de l'importance des capitaux à investir pour l'armement et des risques d'une expédition négrière. Toutefois, lorsque les armateurs parlaient de « traite improductive », il s'agissait d'une légende, utile pour obtenir des subventions²⁵. La traite a permis l'édification de fortunes considérables comme celles des Chavraud ou des Grou à Nantes, des Gradis à Bordeaux. Olivier Pétré-Grenouilleau montre à partir de l'exemple nantais que les armateurs négriers y ont constitué l'élite dominante la ville jusqu'aux années 1840. En 1914, certains de leurs héritiers figuraient encore parmi les familles de la grande bourgeoisie locale. Ces familles se sont intéressées à de nombreuses autres activités comme l'assurance, la banque, l'agriculture, la conserverie ou la construction navale, mais l'industrie n'a jamais été pour les armateurs qu'une activité subordonnée au négoce²⁶. D'une manière générale, les profits de la traite n'ont guère servi à financer l'industrialisation, mais ils ont favorisé l'embellissement des villes négrières, leur croissance et l'expansion des industries locales (textile, chantiers navals, armes à feu, quincaillerie...). La traite, sans laquelle le mode d'exploitation esclavagiste ne pouvait pas fonctionner, a été un facteur d'entraînement pour l'industrie britannique, et, à un moindre degré pour l'industrie française. Par l'importance et la concentration des capitaux qu'elle exigeait, elle a été une des expressions caractéristiques du capitalisme en formation²⁷.

Philippe Steiner²⁸ montre que les économistes ne portèrent, avant les années 1770, qu'un intérêt marginal à la question de l'esclavage colonial. Victor Riquetti marquis de Mirabeau dans *L'ami des hommes ou traité de la population* (1756) présenta l'esclavage comme une entrave au développement de la population et un avilissement du travail agricole. En 1762, le physiocrate Paul Pierre Lemercier de la Rivière qui était alors Intendant de la Martinique, dans un mémoire rédigé à l'intention de Choiseul, développa l'idée que le travail servile était plus coûteux que le travail libre compte tenu du coût élevé de la traite française. Le débat sur le coût du travail des esclaves fut repris par Anne Robert Jacques Turgot et Pierre Samuel Du Pont de Nemours au début des années 1770, dans la revue des physiocrates, *Ephémérides du citoyen*²⁹.

Du côté des encyclopédistes, François Quesnay n'évoqua l'enjeu économique du commerce colonial que pour en montrer, dans l'article « fermiers » (t. 6, pp. 528-540), la place seconde par rapport à l'élevage. Joachim Faiguet, dans l'article « usure » (t. 17, pp. 529-553) ne critiqua l'esclavage colonial que du point de vue de la « morale évangélique ». Alors que Jean-François de Saint-Lambert, dans son article « luxe » (t. 9, p. 763), ne fit aucune mention explicite de l'esclavage colonial, Damilaville regretta que « Depuis la découverte du nouveau monde et nos établissements dans les Indes, toutes les vues se sont tournées sur les riches matières que renferment ces contrées, nous ne faisons plus qu'un commerce de luxe et de superfluités. » Dans la continuité de Mirabeau le père, il déplora les conséquences démographiques de la traite et de l'exploitation esclavagiste : « Quels avantages a-t-on tiré pour la *population* de l'Amérique, du nombre prodigieux de nègres que l'on y transporte continuellement de l'Afrique ? Ils périssent tous ; il est triste d'avouer que c'est autant par

²⁴ Traduit et publié en français par Présence Africaine en 1968.

²⁵ Pendant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, le gouvernement français donnait aux armateurs cent livres tournois pour chaque esclave fourni aux colonies françaises d'Amérique. En 1787, la prime s'éleva à 160 livres par tête.

²⁶ Olivier Pétré-Grenouilleau, *L'argent de la traite Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Aubier, 1997.

²⁷ Michel Devèze, *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, SEDES, 1977.

²⁸ Philippe Steiner, « L'esclavage chez les économistes français (1750-1830) » dans Marcel Dorigny (sous la direction de), *Les abolitions de l'esclavage*, Presses universitaires de Vincennes / UNESCO, 1995, pp. 164-175.

²⁹ Du Pont de Nemours, « De l'esclavage des nègres », *Ephémérides du citoyen*, t. VI, 1771, pp. 68-118.

les traitemens odieux qu'on leur fait souffrir, et les travaux inhumains auxquels on les emploie (...) » (« Population », t. 13, pp. 88-103). La condamnation du « luxe » et l'argument démographique sont repris, par Jaucourt dans la perspective des colonies débarrassées d' « un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine » : « On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des nègres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe ? (...) C'est cette *traite de nègres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les nègres en liberté, et dans peu de générations ce pays vaste et fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront (...). »

III. Les encyclopédistes : de l'ambiguïté à la condamnation

Le discours des Lumières sur la traite et l'esclavage des Noirs a évolué dans le temps et ne fut pas uniforme. Il fut énoncé soit à partir d'une approche humanitaire, à connotation plus sentimentale que religieuse, soit à partir d'une approche philosophique nourrie par la théorie du droit naturel. Une première étape fut franchie vers 1750 lorsque les philosophes percevant les contradictions entre les principes défendus par le discours philosophique et les pratiques négrières, évoluèrent de l'indifférence à la gêne³⁰.

A la veille de la publication des premiers tomes de l'*Encyclopédie*, la critique de l'esclavagisme colonial connut une étape majeure avec la parution, en 1748, de *De l'Esprit des Lois*³¹. Charles Louis de Secondat, baron de Montesquieu après avoir écrit que l'esclavage « n'est pas bon par sa nature : il est utile ni au maître, ni à l'esclave », et dénoncé les « crimes » de la colonisation européenne de l'Amérique³², consacra le chapitre 5 du livre XV à attaquer par l'ironie les arguments des partisans de l'esclavage des Noirs³³.

L'apport essentiel de Montesquieu a été de produire une réfutation systématique des arguments des esclavagistes soit par une contre-argumentation, soit par l'ironie. Toutefois, l'audace théorique de Montesquieu contraste avec sa prudence pratique. Il était incontestablement anti-esclavagiste, mais il n'était pas abolitionniste, car il n'envisagea pas les moyens d'en finir avec l'esclavage³⁴. Dans la dernière partie du Livre XV, il ne se préoccupa que de prévenir les « abus » (chapitres 11 et 12³⁵) et le « danger d'un trop grand nombre d'esclaves » (chapitre 13³⁶). Dans les chapitres 16 et 17³⁷ (« Précautions à prendre dans le gouvernement modéré » et « Règlements à faire

³⁰ Jean Ehrard « L'esclavage devant la conscience nationale des Lumières françaises : indifférence, gêne, révolte », in Marcel Dorigny (sous la direction de) *Les abolitions de l'esclavage*, PUV, UNESCO, 1995, pp. 143 -152.

³¹ Montesquieu, *De l'Esprit des Lois* (1748), in *œuvres complètes*, vol. 2, La Pléiade, Paris, Gallimard, 1951, pp. 227-995.

³² « J'aimerais autant dire que la religion donne à ceux qui la professent un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Ce fut cette manière de penser qui encouragea les destructeurs de l'Amérique dans leurs crimes. C'est sur cette idée qu'ils fondèrent le droit de rendre tant de peuples esclaves ; car ces brigands, qui voulaient absolument être brigands et chrétiens, étaient très dévots » (Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, Livre XV, chapitre 4, ouvr. cité, p. 493).

³³ « Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :

Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre (...).

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez des nations policées, est d'une si grande conséquence.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens (...). » *De l'Esprit des Lois*, Livre XV, chapitre 5, ouvr. cité, p. 494.

³⁴ Ehrard, *Lumières et esclavage...*, ouvr. cité, pp.150-158.

³⁵ Montesquieu, ouvr. cité, pp. 498-499.

³⁶ *Ibid.* p. 500.

³⁷ *Ibid.* pp. 502-505.

entre les maîtres et les esclaves »), il écrivit qu'un peu de « douceur » prévient les révoltes, comme à Athènes, puis il détailla les « précautions » souhaitables qui rappellent certains articles du *Code noir* de 1685³⁸ : « Le magistrat doit veiller à ce que l'esclave ait sa nourriture et son vêtement : cela doit être réglé par la loi. »

Les lois doivent avoir attention qu'ils soient soignés dans leurs maladies et dans leur vieillesse (...). Quand la loi permet au maître d'ôter la vie à son esclave, c'est un droit qu'il doit exercer comme juge, et non pas comme maître : il faut que la loi ordonne des formalités qui ôtent le soupçon d'une action violente³⁹ (...). » Dans le chapitre 18, Montesquieu donne ce conseil : « Il ne faut pas faire tout à coup, et par une loi générale, un nombre considérable d'affranchissements⁴⁰ (...). »

L'ouvrage de Montesquieu a exercé une influence considérable sur deux des principaux auteurs de l'*Encyclopédie* : d'Alembert et Jaucourt. L'un et l'autre rendent hommage à *De l'Esprit des Lois* mais leurs interprétations des pages consacrées à la question de l'esclavage diffèrent, voire se contredisent :

- dans son « éloge de M. le Président Montesquieu » (t. 5, pp. III-XVIII), d'Alembert ne fit aucune référence au chapitre 5 du Livre XV auquel il ne consacra que trois paragraphes et se contenta de juxtaposer une condamnation de principe de l'esclavage (« Les hommes n'ayant pas plus de droit sur la liberté que sur la vie les uns des autres, il s'ensuit que l'esclavage, généralement parlant, est contre la loi naturelle. ») et une acceptation de fait de celui-ci (« dans les climats dont la chaleur énerve si fort le corps et affoiblit tellement le courage, que les hommes n'y sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtement ») ;

- dans le long article « esclavage (*Droit nat. Religion, Morale*) » (t. 5, pp. 934-939) Jaucourt se voulut, lui aussi l'interprète fidèle de Montesquieu : « j'emprunterai bien des choses de l'auteur de l'esprit des lois, sans m'arrêter à louer la solidité de ses principes, parce que je ne peux rien ajouter à sa gloire ». Il s'inspira du Livre XV qu'il cita à de multiples reprises (Voir les notes de bas de page qui accompagnent cet article) à commencer par la dénonciation, sans ironie, du développement de l'esclavage dans les colonies européennes d'Amérique : « Quoi qu'il en soit, presque dans l'espace du siècle qui suivit l'abolition de l'*esclavage* en Europe, les puissances chrétiennes ayant fait des conquêtes dans ces pays où elles ont cru qu'il leur étoit avantageux d'avoir des esclaves, ont permis d'en acheter et d'en vendre, et ont oublié les principes de la Nature et du Christianisme, qui rendent tous les hommes égaux. » Outre Montesquieu, Jaucourt qui a écrit l'article « égalité naturelle »⁴¹ et qui est probablement l'auteur de l'article « Liberté naturelle⁴² » se référa aussi à la philosophie politique de Locke et de Rousseau. Contrairement à d'Alembert, sa condamnation de l'esclavage est sans réserve : « Après avoir parcouru l'histoire de l'*esclavage*, depuis son origine jusqu'à nos jours, nous allons prouver qu'il blesse la liberté de l'homme, qu'il est contraire au droit naturel et civil, qu'il choque les formes des meilleurs gouvernements, et qu'enfin il est inutile par lui-même » S'en prenant aux justifications de l'esclavage par le climat, il affirma que « quelque pénibles que soient les travaux que la société y exige, on peut tout faire avec des hommes libres, en les encourageant par des récompenses et des privilèges, en proportionnant les travaux à leurs forces, ou en y suppléant par des machines que l'art invente et applique suivant les lieux et le besoin (...) l'esclavage n'est pas seulement un état humiliant pour celui qui le subit, mais pour l'humanité même qui est dégradée. »

³⁸ Voir la mise au point sur l'édit de 1685 en introduction à l'article « Code noir » (t. 3, p. 581).

³⁹ Montesquieu, Livre Quinzième, chapitre 17, ouvr. cité, p. 504.

⁴⁰ *Ibid.* p. 506.

⁴¹ « EGALITÉ NATURELLE, (*Droit nat.*) est celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature seulement. Cette égalité est le principe et le fondement de la liberté.

L'*égalité naturelle* ou *morale* est donc fondée sur la constitution de la nature humaine commune à tous les hommes, qui naissent, croissent, subsistent, et meurent de la même manière.

Puisque la nature humaine se trouve la même dans tous les hommes, il est clair que selon le droit naturel, chacun doit estimer et traiter les autres comme autant d'êtres qui lui sont naturellement égaux, c'est-à-dire qui sont hommes aussi bien que lui (...) » (t. 5, p. 415).

⁴² « Mais comment les puissances chrétiennes n'ont-elles pas jugé que cette même religion, indépendamment du droit naturel, reclamoit contre l'esclavage des nègres ? c'est qu'elles en ont besoin pour leurs colonies, leurs plantations, et leurs mines. *Auri sacra fames !* » (t. 9, p. 491).

Treize auteurs identifiés ont rédigé les articles qui évoquent de façon plus ou moins explicite et approfondie les traites et l'esclavage dans les colonies européennes du XVIII^{ème} siècle. Sur l'esclavage colonial, comme sur d'autres questions, l'*Encyclopédie* exprime les hésitations, les ambiguïtés et les contradictions d'une époque, et atteste du lent et difficile cheminement d'une prise de conscience par des auteurs majeurs comme Diderot, Damilaville ou Jaucourt du caractère insoutenable de la déportation et de l'exploitation brutale de millions d'hommes et de femmes ce qui n'exclut pas chez ces mêmes auteurs l'expression de préjugés ethnocentriques sur les populations africaines.

L'indignation qu'exprima Jaucourt dans son article « Traite des nègres » (t. 16, p. 532) : « Cet achat de nègres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits de la nature humaine (...). Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux ! » n'est partagée :

- ni par l'auteur non identifié de l'article « Nègres (commerce) » (t. 11, p. 79) qui après avoir dénoncé ce que « ce commerce a d'odieux et de contraire au droit naturel » continua son article en retournant l'indignation contre la prétendue immoralité des Africains : « on y voit des fils vendre leurs pères, et des pères leurs enfans, et plus souvent encore ceux qui ne sont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer (...) » avant de conclure qu'ils se « multiplient beaucoup dans les pays chauds, leurs maîtres pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître insensiblement cette famille, chez laquelle l'esclavage est héréditaire » ;

- ni par Le Romain dans son article « Nègres considérés comme esclaves dans les colonies de l'Amérique » (t. 11, p. 80) lorsqu'il affirma : « Ces hommes noirs, nés vigoureux et accoutumés à une nourriture grossière, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de résister au travail, et de multiplier abondamment. »

Jaucourt lui-même qui a condamné sans appel l'esclavage dans l'article « esclavage, (*Droit naturel, Religion, Morale.*) », précédemment cité, approuva, dans l'article « Rio S.-André » (t. 14, p. 696), le projet de construire un fort pour favoriser le commerce, y compris des captifs, sur le littoral de l'actuelle Côte d'Ivoire, et envisagea le profit que générerait le développement de la culture du tabac « à la Louisiane, à S. Domingue, et dans les autres endroits de nos îles les plus propres à cette plante » (article « tabac, ferme du », t. 15, p. 790). Voici ce qu'écrit à propos des contradictions de Jaucourt, Ehrard : « La vérité est plutôt que sa pensée reflète le dilemme d'une époque aussi attachée au progrès économique (ici celui du commerce et de la consommation) qu'au progrès humain et d'autant moins encline à choisir entre l'une et l'autre que le premier lui apparaît comme la condition du second. A défaut de dépasser nettement ce dilemme, Jaucourt et l'*Encyclopédie* ont le mérite de l'énoncer⁴³ (...). »

Comme le montre Yves Bénot⁴⁴, les auteurs de l'*Encyclopédie* ont eu aussi des prises de position contradictoires sur le droit de coloniser et leur point de vue sur la question a évolué pendant la durée de sa publication (1751-1765) qui enjambe la Guerre de Sept Ans (1756-1763) dont la conclusion désastreuse pour la monarchie française fut un choc pour l'opinion. Alors que Véron de Fortbonnais dans l'article « colonies » publié en 1753, justifie la colonisation et l'élimination des peuples amérindiens : « il étoit nécessaire de conquérir les terres, et d'en chasser les anciens habitans, pour y en transporter de nouveaux (...) » (t. 3, pp. 648-651), Etienne-Noël Damilaville, dans l'article « population », publié en 1765, dénonça toute colonisation d'un territoire déjà peuplé : « Si le pays dont on veut s'emparer est peuplé, il appartient à ceux qui l'occupent. Pourquoi les en dépouiller ? Quel droit avoient les Espagnols d'exterminer les habitans d'une si grande partie de la terre ? Quel est celui que nous avons d'aller chasser des nations de l'espace qu'elles occupent sur ce globe dont la

⁴³ Jean Ehrard, article « Encyclopédie » in *Dictionnaire des esclavages*, Olivier Pétré Grenouilleau (dir.), Paris, Larousse, 2010, pp. 211-213.

⁴⁴ Yves Bénot, « L'*Encyclopédie* et le droit de coloniser » in *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, Paris, La Découverte, 2005 (pp. 164-172). L'article cité a été initialement publié en 2003 dans le n° 35 de la revue *Dix-huitième siècle*.

jouissance leur est commune avec nous ? La possession dans laquelle elles sont n'est-elle pas le premier droit de propriété et le plus incontestable ? En connaissons-nous qui ait une autre origine ? Nous le réclamerions si l'on venoit nous ravir nos possessions, et nous en dépouillons les autres sans scrupule. » (t. 13, pp. 88-103). Diderot reprit par la suite cette position de principe lorsqu'il participa à la rédaction de l'*Histoire des deux Indes*⁴⁵.

Parmi les controverses qui marquèrent le « siècle des Lumières », celle sur la diversité des couleurs de la peau doit être comprise dans un contexte marqué par la particularité du système esclavagiste colonial qui associait le statut servile à la peau noire, et la liberté à la peau blanche. L'usage du mot « nègre » se généralisa après 1650 et s'imposa dans les dictionnaires au XVIII^{ème} siècle pour désigner, tant les peuples d'Afrique noire que les esclaves des colonies⁴⁶. Dans l'article « Noirs » (t. 11, p. 190) Edme-François Mallet traduisit en quelques lignes cette double signification du mot « nègre » dont firent usage les encyclopédistes et leurs contemporains. Les philosophes contestèrent la validité d'une interprétation de la *Bible* qui « expliquait » la noirceur des Africains comme la conséquence de la malédiction dont Noé aurait frappé son petit-fils Canaan, fils de Cham, après que celui-ci eut moqué sa nudité alors qu'il était ivre (*Genèse*, IX : 20-27). A partir du XVII^{ème} siècle des anatomistes, comme Marcello Malpighi (1628-1694) qui avait disséqué un « Ethiopien », voulurent apporter une réponse scientifique. En 1741 après un concours lancé par l'Académie royale des sciences de Bordeaux, le médecin Pierre Barrère publia en 1741 une *Dissertation sur la cause physique de la couleur des nègres*⁴⁷... Plusieurs articles de l'*Encyclopédie* firent le point sur les diverses hypothèses avancées par les anatomistes sur cette question : « humaine espèce » de Diderot (t. 8, pp. 344-348), « nègre (histoire naturelle) » de Jean-Henri-Samuel Formey (t. 11, pp. 76-79), « nègres blancs » (t. 11, p. 79), « peau des Nègres » de Jaucourt (t. 12, pp. 215-217).

En 1751, année de publication du premier tome de l'*Encyclopédie*, la Faculté de théologie de Paris autorisa la publication des premiers volumes de l'*Histoire naturelle générale et particulière* de Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon⁴⁸. L'influence de Buffon fut déterminante dans le débat qui opposa les philosophes sur la diversité des hommes qui constituent le genre humain comme en atteste l'article « humaine espèce » (t. 8, pp. 344-348) de Diderot qui reprit les thèses développées par le naturaliste dans les « Variétés dans l'espèce humaine »⁴⁹. Diderot qui partageait les thèses monogénistes de Buffon, conclut son article en affirmant sans ambiguïté qu'il n'existe qu'une seule espèce humaine. Les différences entre les peuples sont attribuées au climat, à la nourriture et aux mœurs. Il n'y a aucune fatalité génétique et rien n'est irréversible : « Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des usages, des climats ; celle des bruns aux noirs a la même cause. Il n'y a donc eu originairement qu'une seule race d'hommes, qui s'étant multipliée et répandue sur la surface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention ; variétés qui disparaîtroient à la longue, si l'on pouvoit supposer que les peuples se déplaçassent tout-à-coup (...) ». Jaucourt conclut plus explicitement que Diderot, dans cet article, que de l'unité du genre humain découle « l'égalité naturelle des hommes », qui « est le principe et le fondement de la liberté » (article « égalité naturelle », t. 5, p. 415).

⁴⁵ Abbé Guillaume-Thomas Raynal, *L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Amsterdam, 1770. Cet ouvrage a connu au moins trente éditions entre 1770 et 1787, auxquelles s'ajoutèrent quelques anthologies. Pour la troisième édition, Raynal demanda à Diderot dont il ne partageait pas les convictions anticolonialistes de revoir et d'augmenter considérablement le nombre de pages de l'ouvrage. Yves Bénot a préfacé et publié aux éditions Maspero, en 1981, un choix de textes extraits de l'édition de 1781. Laurent Versini a publié les contributions de Diderot à l'*Histoire des deux Indes...*, in *Œuvres*, t. III, Paris, collection Bouquins, Robert Laffont, 1995, pp. 581-759.

⁴⁶ Simone Delessalle, Lucette Valensi, « Le mot "nègre" dans les dictionnaires français d'Ancien Régime, histoire et lexicographie » in *Langue française*, n°15, 1972 (pp. 79-104).

⁴⁷ Voir les notes de bas de page et la présentation de l'article « nègre » de Formey (t. 11, pp. 76-79).

⁴⁸ *L'Histoire Naturelle, générale et particulière, avec la description du Cabinet du Roi* fut écrite et publiée par Buffon entre 1749 et 1788.

⁴⁹ Buffon, « Variétés dans l'espèce humaine », *Histoire Naturelle*, III, (1749) in *Œuvres*, Paris, La Pléiade, éditions Gallimard, 2007, pp. 371-530.

Toutefois, cette prise de position n'exclut pas l'expression de stéréotypes sur les populations africaines : « Les Nègres sont grands, gros, bien faits, mais niais et sans génie (...). Ceux d'Angola sentent si mauvais lorsqu'ils sont échauffés, que l'air des endroits où ils ont passé en reste infecté pendant plus d'un quart d'heure (...). Quoiqu'en général les Nègres aient peu d'esprit, ils ne manquent pas de sentiment. Ils sont sensibles aux bons et aux mauvais traitements (...) » (article « humaine espèce », t. 8, pp. 344-348). Paradoxalement, alors que les encyclopédistes, à commencer par Diderot, « déploraient la mauvaise qualité des données ethnographiques à leur portée, (ils) contribuèrent, néanmoins à largement codifier une série de croyances sur l'Africain (...) en puisant aux mêmes sources réductrices et recyclées⁵⁰. »

Ces stéréotypes qui concernent d'autres populations que les Noirs africains⁵¹ sont fondés sur le préjugé ethnocentrique que les Européens, et plus particulièrement les Français se placent au sommet de l'échelle des civilisations : « C'est sur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuse variété dans les jardins du Louvre ; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la terre peut produire de merveilles (...) » (article « nègre (*hist. nat.*) » de Formey, t. 11, pp. 76-79).

Conclusion : De l'apitoiement aux projets d'abolition

Dans son article « Traite des Nègres », Jaucourt, fut le premier des encyclopédistes à envisager l'abolition de l'esclavage, mais la dernière phrase de son article n'est guère optimiste : « Les âmes sensibles et généreuse, applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité ; mais l'avarice et la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. »

Au tournant des années 1770, la question des traites et de l'esclavage prit une place croissante dans les débats, y compris au niveau de l'administration coloniale qui prit conscience des dangers que faisaient courir à l'ordre colonial le marronage, notamment en Guyane, et surtout, le déséquilibre numérique croissant, notamment à Saint-Domingue, entre les populations libres et celles en situation d'esclavage. De plus, certains administrateurs étaient sensibles aux arguments des physiocrates qui prétendaient que le travail servile était moins efficace et plus coûteux que le travail libre. En 1774, le baron de Bessner, inspecteur général en Guyane, conçut un plan progressif pour l'affranchissement général planifié sur une durée de vingt années. L'abbé Raynal reprit presque mot pour mot ce projet dans sa troisième édition, en 1780, de *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* qui fut un des manifestes philosophiques les plus lus à la veille de la Révolution. Diderot y a largement contribué. Il prédit l'avènement d'un « Spartacus noir » et annonce une insurrection servile : « Il ne manque aux nègres qu'un chef assez courageux pour les conduire à la vengeance et au carnage. Où est-il ce grand homme, que la nature doit à ses enfants vexés, opprimés, tourmentés ? Où est-il ? Il paraîtra, n'en doutons point, il se montrera, il lèvera l'étendard sacré de la liberté (...). Alors disparaîtra le *code noir*, et que le *code blanc* sera terrible si le vainqueur ne consulte que le droit de représailles⁵². » Yves Bénot voit dans le tableau des « catastrophes sanglantes » un procédé rhétorique permettant d'offrir aussitôt « le moyen de les éviter par des réformes faites à temps. On peut, en effet, interpréter l'évocation de la libération insurrectionnelle des esclaves par eux-mêmes comme une mise en garde, l'avertissement d'avoir à "adoucir" le plus vite possible, à prévoir l'abolition graduelle pour éviter ces flots de sang et ces indépendances noires⁵³. »

La vigueur de la condamnation théorique de l'esclavage contrasta avec la timidité des propositions d'action. Ainsi, Marie-Jean-Antoine Nicolas de Caritat marquis de Condorcet dans les

⁵⁰ Andrew S. Curran, *L'Anatomie de la noirceur Science et esclavage à l'âge des Lumières*, traduction de Patrick Graille, Paris, classiques Garnier, 2017, p. 200.

⁵¹ Voici, par exemple, ce que Diderot écrit dans l'article « humaine espèce » à propos des Lapons et des Lapones : « Les femmes sont aussi laides que les hommes ; leurs mamelles sont très-considérables ; elles en ont le bout noir comme du charbon : des voyageurs disent qu'elles n'ont de poil que sur la tête, et qu'elles ne sont pas sujettes à l'évacuation périodique. Tous ces peuples laids sont grossiers, superstitieux et stupides. »

⁵² Abbé Raynal, ouvr. cité, éditions François Maspero-La Découverte, pp. 202-203.

⁵³ Yves Bénot, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, éditions La Découverte, 1988, p.29.

Réflexions sur l'esclavage des Nègres publiées en 1781 sous le pseudonyme du pasteur Joachim Schwartz commença t-il, dès les premières lignes de son texte par condamner sans appel la traite et l'esclavage : « Réduire un homme à l'esclavage, l'acheter, le vendre, le retenir dans la servitude, ce sont de véritables crimes, et des crimes pires que le vol. En effet, on dépouille l'esclave, non seulement de toute propriété mobilière ou foncière, mais de la faculté d'en acquérir, mais de la propriété de son temps, de ses forces, de tout ce que la nature lui a donné pour conserver sa vie ou satisfaire à ses besoins. À ce tort on joint celui d'enlever à l'esclave le droit de disposer de sa personne⁵⁴ (...). » Si excluait tout dédommagement pour les maîtres, il rejetait l'affranchissement général et immédiat en élaborant un plan d'abolition graduelle qui prévoyait qu'il faudrait « assujettir les nègres à une discipline sévère, réglée par la loi ». Selon ses calculs, il faudrait soixante-dix ans pour que l'ensemble des esclaves fussent très progressivement émancipés. Les esclaves de Saint-Domingue qui ne le lurent pas, obtinrent par leur insurrection leur émancipation en 1793, soit douze ans après le plan de Condorcet... Toutefois, quelles que furent les ambiguïtés, les limites et les contradictions exprimées par Diderot, Jaucourt et les philosophes qui ont pris part dans les débats sur les traites et l'esclavage colonial, ils ont contribué par leur critique des arguments des esclavagistes à ce que l'opinion éclairée prenne conscience de l'insupportable et passe de « l'indifférence à la gêne et au malaise, du malaise à la critique et au refus⁵⁵ ».

⁵⁴ Marquis de Condorcet, *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* (1781), Paris, GF Flammarion, 2009, p. 61.

⁵⁵ Ehrard, ouvr. cité, p. 214.